CSAL du 21 septembre 2023

COMPTE-RENDU

Ce jeudi 21 septembre, s'est tenu un CSAL consacré à l'examen des points suivants :
- ponts naturels ;
- installation d'un référent management (CMC-RM) pour les cadres A ;
- travaux en cours ou envisagés ;
- questions diverses.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, la lecture de notre déclaration liminaire a donné lieu à des échanges avec la direction sur les points suivants :

- **Le COM : un cadre bien flou…**
  Comme nous l'écrivions dans notre déclaration liminaire, le COM n'est plus un « contrat », mais un « cadre » dont les moyens, déjà en baisse, ne sont pas garantis. Pour rappel, le contrat d'objectifs et de moyens de la DGFiP pour la période 2020-2022 avait été signé par le directeur général des finances publiques, la directrice du budget et la secrétaire générale des ministères économiques et financiers. Le cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027 est quant à lui un document DGFiP, sans engagement, validation ou signature extérieure.
  L'analyse du COM relatif au contrôle fiscal est détaillée dans le 4 pages "réorganisation et optimisation" dédié. Nous vous invitons vivement à vous y reporter pour en mesurer les enjeux et perspectives.
  Nos demandes de précisions sur les « réorganisations et optimisations envisagées », les marges de manœuvre locales et les moyens alloués, n'ont pas véritablement éclairci le paysage. La direction reste en retrait en indiquant que des discussions sont engagées avec SJCF mais qu'à ce stade, elle n'a pas précisément connaissance des moyens qui seront alloués. Les propositions qui sont faites par l'ensemble des directions spécialisées vont dans le sens d'un renforcement des BPAT et des BEP. Ces « renforcements » seraient envisagés à périmètre constant (pour prendre un exemple, le renforcement de la BEP vise à améliorer la programmation réalisée pour le compte de DIRCOFI. Il n'est pas envisagé de « déport de mission », c'est à dire la prise en charge par la DIRCOFI de tout ou partie de la programmation pour le compte des services de contrôle de compétence DD/RFIP).
  Le renforcement de la BEP à la DIRCOFI Sud-Pyrénées est envisagé sous la forme d'une antenne à Montpellier (comme cela existait il y a quelques années...) avec à sa tête un idiv, adjoint au responsable du service (l'IP de la BEP).

Dans la mesure où ce mécano est amené à se dérouler sur la base de redéploiements (les fameux 1 500 emplois) avec un recrutement sur profil CF (postes au choix pour les directions spécialisées) on sent poindre le déshabillage de Paul… Au plan national et pour l'ensemble de la chaîne, on imagine mal que ces opérations soient neutres en terme de maillage territorial et de missions.

Au delà de la déclinaison local du COM, nous avons souligné être particulièrement préoccupés par la présentation de la mission contrôle fiscal dans le COM, selon nous, loin d'être anodine :
- il faut attendre le 3ème objectif pour comprendre que l'avenir du contrôle fiscal passe par le renforcement du civisme fiscal, l'accompagnement des entreprises et la lutte contre la fraude ;
- les annonces sonnent bien creux (ex : « *la fonction recherche exercée au sein du réseau devra être confortée et mieux pilotée* ») ;
- le contrôle fiscal externe est totalement ignoré sur le plan de la technicité et n'apparaît pas comme un objectif stratégique en soi. Les quelques et uniques lignes consacrées au métier de vérificateur sont exposées dans le chantier n°8 « *placer la relation de confiance au coeur de la relation avec les entreprises* » : « *la formation des vérificateurs sera renforcée pour accroître leur sensibilisation à l'enjeu de la relation de confiance et les encourager à être proactifs vis à vis des entreprises* ».

La direction a classiquement répondu à ces observations en notant :
- que le contrôle fiscal était plus que jamais au coeur de la DGFIP ;
- que les moyens du contrôle fiscal étaient concrètement renforcés (échange automatique de renseignements fiscaux, volonté de croiser les informations disponibles pour repérer toutes les fraudes) ;
- que le contrôle fiscal est porteur, « cela se lit à travers le COM que certaines administrations, non dotées de plan, nous envient ».
- que « l'informatique va être renforcé, c'est significatif ».

Un débat somme toute sans surprise.
Saisissant la balle au bond sur le dernier point, nous avons tenu à rappeler qu'entre les annonces (l'utilisation des nouvelles technologies et l'amélioration des outils informatiques, fers de lance de la communication gouvernementale sur l'efficacité du CF) et la réalité, il y a comme un fossé ! Fin 2023, les brigades ne disposent toujours pas d'un outil informatique fiable permettant d'établir les conséquences financières d'un dossier : combien de calculs manuels, de temps passé à établir des formuels à l'assistance informatique, à consulter des FAQ sur les dysfonctionnements ou à suivre des « pas-à-pas » pour essayer de juguler les anomalies de cette application ?
Pourquoi la DGFIP, qui a les prétentions d'une « e-administration» est-elle incapable de fournir à ses agent·es des applications métier répondant aux exigences professionnelles les plus basiques?

- **Un point sur les emplois**

- La note concernant les idiv experts est sortie. Une fiche de poste concerne le remplacement de l'idiv expert informatique. Un poste d'idiv expert financier va également être créé à la DIRCOFI Sud Pyrénées.

- Sur les trois postes d'inspecteurs spécialisés (consultants) fléchés par la direction au printemps (évaluation, programmation informatique et international (pour l'Est de la Dircofi) les deux premiers ont été pourvus au 1er septembre. Il n'y a pas eu de candidat pour le poste de consultant international sur l'Est de la Dircofi.

- S'agissant de la multiplication des situations d'interim sur les postes de chef de brigade : les deux brigades de Nîmes font actuellement l'objet d'un interim. Le poste de la 13ème brigade est à ce jour non pourvu (collègue nommé mi-août sur un poste comptable avec prise de poste le 1er septembre).
Solidaires Finances Publiques a dénoncé l'intérim comme nouveau mode de travail, impactant fortement les chefs de service en termes de charge de travail et les agents des deux services concernés. Ce fonctionnement dégrade fortement les conditions de travail des chefs de service et des agents.

Après ces échanges les points figurant à l'ordre du jour ont été abordés :

Ponts naturels :

Deux dates étaient possibles pour 2024 :

- vendredi 10 mai 2024 (précédé du 8 mai, férié, et du jeudi 9 mai de l'ascension) ;
- vendredi 16 août (lendemain du 15 août de l'assomption).

Une seule date retenue cette année, en concertation avec la délégation interrégionale et les directions locales qui se sont ralliées à la date du **vendredi 16 août**.

Nous avons observé que le choix de cette date était pour le moins surprenant, le calendrier de l'éducation nationale imposant cette année la fermeture des établissements scolaires le 10 mai.

La direction a tenu à préciser que la présence au bureau ne serait pas obligatoire le vendredi 10 mai (il sera possible de poser un jour de congé ou de télé-travailler ce jour là).

Mise en place d'un référent management (« CMC-RM ») pour les cadres A :

Comme vous avez sans doute pu le lire, « *Afin de mieux accompagner les mobilités des cadres de la DGFIP et de faire évoluer les pratiques managériales, la fonction de conseiller mobilité carrière-référent management, qui s'adressait jusqu'ici aux cadres A+, a été renforcée en élargissant l'offre d'accompagnement personnalisé aux cadres A* ».

Pour l'Occitanie, la conseillère mobilité carrière référent management (CMC-RM, il va falloir s'y faire...), est rattachée à la DRFIP Haute-Garonne et au responsable du réseau des CMC-RM relevant de la « délégation encadrement supérieur *et talents »* (« DEST »).

La fiche de poste évoque « *la possibilité de proposer aux cadres A des outils ou des solutions d'accompagnement adaptées* » (à quoi?), « *tels que du coaching, une médiation ou un atelier participatif managérial »*.

La présentation a été succinte car le dispositif se met en place. Il a été indiqué que la référente serait invitée à un CO STRAT pour présenter plus précisément son rôle.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont fait part de leur perplexité sur le type de recrutement opéré (externe à la DGFIP) pour ce type de poste.

Travaux en cours ou envisagés sur les différents sites :

- **Rue Merly :**

Un audit énergétique a été réalisé (le rapport a été rendu fin juillet). Les étiquettes énergétiques de l'immeuble sont bonnes (C ou D). Sur cette base, plusieurs propositions ont été faites avec des paliers possibles : (isolation du plancher bas ; isolation par l'extérieur de la façade côté cour ; isolation par l'intérieur de la façade côté rue ; changement de la chaudière et des huisserie). En liaison avec le bureau SPIB, des propositions vont être dégagées. En priorité, il s'agirait de procéder à l'isolation du plancher bas.

- **Carcassonne :**

Les travaux de rénovation de la cité administrative sont presque achevés. La direction locale a été contactée au sujet du parking. Elle indique ne pas disposer d'information de la part de la mairie sur l'hypothétique suppression du parking.

- **Rodez**

Déménagement au 2ème étage de l'immeuble prévu la semaine du 16/10. La surface occupée par la DIRCOFI a été préservée.

- **Perpignan**

Etude préalable en cours sous le pilotage de SPIB (MOA) du chantier de rénovation du site Côte Vermeille. La DIRCOFI a demandé à être consultée lorsque le bureau d'étude rendra ses premières propositions.

- **Montpellier**

La direction a réaffirmé ne pas disposer d'information quant à un éventuel abandon du projet de construction du futur site. Le directeur s'est à nouveau engagé à nous communiquer les informations au fil de l'eau à ce sujet.

Point sur les véhicules

Le véhicule de Montpellier va être renouvelé (véhicule thermique).

D'ici la fin de l'année 2023, la DIRCOFI va être dotée de 3 véhicules électriques (Nîmes, Perpignan, Toulouse). Une borne sera installée rue Merly.

4 autres véhicules électriques pourraient être livrés dans le courant de l'année prochaine.

Comme nous vous l'avions indiqué, nous doutons que le type de véhicules achetés (électriques) corresponde aux besoins d'une DIRCOFI mais l'arbitrage a eu lieu au plan national (et l'hypothèse de la location longue durée de véhicules a été écartée).

Questions diverses

- **Evaluation :**

Lors du CSA du 12 avril dernier nous avions témoigné de situations disparates tenant à la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation (il s'agissait en particulier de

l'application pour les cadres A d'un ou plusieurs items « exceptionnel », à la neutralisation, ou non, de certains items pour les cadres A non encadrants).

Pour répondre à notre demande, la direction avait indiqué qu'une analyse de CREP de différents services serait opérée dans le but d'harmoniser les pratiques l'an prochain, tout en laissant aux évaluateurs le soin d'apprécier les situations au cas par cas, au regard des capacités dans le poste occupé mais également à son passé.

Nous avons demandé à disposer de ce bilan avant le début de la campagne. La direction a indiqué que l'outil ne permettait pas l'export des données et d'une analyse exhaustive des CREP mais qu'un sondage serait réalisé.

- **Mise en place du comité de pilotage programmation rue Merly (répartition des 3909 entre les brigades)**

La direction indique que le dispositif semble donner satisfaction et qu'il ne donne pas lieu à retours négatifs ou difficultés en l'état.

- **Doctrine d'emploi des JAPA**

La direction indique que les collègues sont intervenus sur place en binôme. La plupart ont continué. Le BO de titularisation n'ayant pas été publié au jour du CSA, les collègues ne disposent pas encore de carte professionnelle. La direction fera rapidement le point avec les chefs de brigade concernés à ce sujet.